

Demande d'occupation temporaire du domaine public**TERRASSES**1^{ère} demande Renouvellement à l'identique modification *Attention la présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.***A envoyer par courrier à la mairie (à l'attention du service infrastructure) avant le 30 MARS 2022****DEMANDEUR**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courrier électronique :

ACTIVITE COMMERCIALE

Nom du commerce :

Type de commerce :

Adresse :

Référence cadastrale : section (XX) n°..... (voir sur <http://www.cadastre.gouv.fr>)**CARACTERISTIQUES DE LA TERRASSE**

		Terrasse 1	Terrasse 2
Dimensions (Une fois la terrasse installée, il doit rester au moins une largeur d'1.40m sur le trottoir. Cet espace libre doit être situé sur le bord du trottoir dans le cas de places de stationnement longitudinal le long du trottoir)	Longueur :m	Longueur :m	Longueur :m
	Largeur :m	Largeur :m	Largeur :m
Terrasse ouverte (sans plafond ni « mur »)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
→ avec du mobilier usuel léger (tables et chaises par exemple)	Tarif 2022*: 18 €/m ²	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
→ avec d'autres éléments d'aménagement (jardinières, pare-vue, platelage par exemple)	Tarif 2022*: 37 €/m ²	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Terrasse fermée (avec plafond et « murs »)	Tarif 2022*: 120 €/m ²	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Attention, l'ensemble du matériel installé sur la terrasse doit s'inscrire dans la surface autorisée.* L'installation d'une terrasse est soumise à une redevance d'occupation du domaine public dont le tarif est fixé chaque année. Ce tarif s'applique sans prorata pour toutes périodes comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours.**Pièces à joindre à la demande pour une première demande ou une modification de demande :**

- ⇒ 1 plan de situation permettant de localiser la demande (type plan de ville)
- ⇒ 1 plan d'implantation de la terrasse avec la longueur et la largeur de l'occupation souhaitée sur le domaine public
- ⇒ 1 photo de la façade et de la rue où la terrasse envisagée serait installée

Pièce à joindre en plus pour toutes les demandes, y compris le renouvellement :

- ⇒ 1 extrait K.BIS de moins de 3 mois.

Date et signature du demandeur



Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'année 2022 (terrasse)

À apposer de manière visible sur la vitrine de l'établissement

DEMANDEUR

Nom de l'activité commerciale :

Représentant :

Adresse de l'établissement :

AUTORISATION

Par arrêté municipal en date du, l'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse est autorisée au demandeur mentionné ci-dessus et selon les caractéristiques suivantes.

Dimensions de la terrasse	Longueur :m
	Largeur :m
Terrasse ouverte (sans plafond ni « mur »)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
→ avec du mobilier usuel léger (tables et chaises par exemple)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
→ avec d'autres éléments d'aménagement (jardinières, pare-vue, platelage par exemple)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Terrasse fermée (avec plafond et « murs »)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

L'installation d'une terrasse étant soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, un titre de recettes (facture) précisant le montant et les modalités de paiement de cette redevance vous sera envoyé par le service des finances de la Mairie prochainement.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

François MORTON